



# Vente d'une maison en démembrement partiel

Par **gabrielo**, le **15/03/2017** à **17:43**

Bonjour à tous,

Notre mère est usufruitière de 50% dont nous sommes nus propriétaires (6 enfants).  
et propriétaire de l'autre moitié.

Un promoteur va acquérir maison + terrain

Tous les concernés devront intervenir en direct ou via procuration à l'acte de vente.

**MAIS QU'EN EST-IL DU COMPROMIS...** notre mère peut-elle signer seule ?

sachant que 3 des enfants travaillent à l'étranger et que cette formalité est assez urgente.

D'avance merci

Par **youris**, le **15/03/2017** à **17:54**

bonjour,

l'agent immobilier ou le notaire qui rédige le compromis de vente doit exiger la signature de  
tous les propriétaires du bien.

les personnes qui ne peuvent être présent doivent donné procuration ou mandat à une  
personne pour signer à leurs places.

salutations